

1998-99

mémoire de géopolitique.

Le séparatisme québécois: l'arbre qui cache la forêt ?



CF BALDUCCHI

Groupe B1

1997-1998

0. Introduction

Depuis le début de la « révolution tranquille » des années 1960, la question de la place du Québec au sein de la fédération canadienne occupe l'essentiel du débat politique canadien. Mais les évolutions socio-économiques de la société canadienne de ces quinze dernières années ont profondément modifié le paysage politique du Canada. Aussi malgré la courte victoire du non au référendum au 1995, ni l'avenir de la confédération ni l'avenir politique du Canada ne sont aujourd'hui garantis. Le processus de négociations traditionnelles entre le gouvernement fédéral et celui du Québec n'est en effet plus à lui seul le facteur décisif de maintien de l'unité politique du pays.

Afin de mieux comprendre les raisons de cette nouvelle situation, nous examinerons dans un premier temps l'histoire de la construction canadienne puis celui de l'émergence de l'identité québécoise avant d'étudier les origines et les développements du débat constitutionnel entre le gouvernement fédéral et celui du Québec. Nous nous intéresserons enfin à la modification récente des paramètres socio-économiques et à leur impact sur le paysage politique canadien actuel et futur.

1. Le Canada une histoire ancienne.

A la fin du XV^{ème} siècle, les Etats d'Europe occidentale cherchent à atteindre les richesses de l'Extrême-Orient par la voie maritime. Espagnols, Portugais et Anglais explorent les côtes septentrionales de l'Amérique afin d'y découvrir un passage vers les Indes. En 1535 Jacques Cartier s'enfonce en remontant le Saint-Laurent de plus de mille kilomètres dans les terres de la Nouvelle France pour y fonder le premier établissement français d'Amérique du Nord. Mais sans épices ni or comme les possessions espagnoles ou portugaises, la petite colonie française végète dans l'indifférence de la métropole. Pourtant en 1608, commanditée par une association de commerçants, Champlain commence la construction de la ville de Québec à l'embouchure du Saint-Laurent. Un comptoir de fourrures est ouvert et l'évangélisation des populations indigènes débute avec l'arrivée des premiers jésuites.

Fait remarquable dans l'histoire de la conquête du nouveau monde, le peuplement de l'Amérique du nord française constitue le seul exemple où les colons se mêlent très rapidement aux populations indigènes sans rechercher leur asservissement ni leur suppression.

Richelieu d'abord, Colbert ensuite, cherchent à dynamiser l'activité de la petite colonie française en créant la compagnie de la Nouvelle-France dont le rôle est d'administrer et de peupler ces territoires en échange du monopole du commerce. Mais les luttes religieuses en Europe ont pour conséquence outre-Atlantique l'affrontement entre les colons français présents sur le bassin du Saint-Laurent et les anglophones peuplant le littoral atlantique au sud. Boston est fondée en 1630 et la France et l'Angleterre se disputent Terre-Neuve et l'Acadie, l'actuelle Nouvelle-Ecosse, où les Français fondent Port-Royal puis Louisbourg et les Anglais Halifax. Adoptant la formule espagnole, Colbert fait réintégrer la colonie dans le domaine royal, la considérant comme une portion du territoire français, et y favorise une certaine émigration. A la fin du règne de Louis XIV, la colonie de la Nouvelle-France compte ainsi près de 15000 âmes. Mais la guerre de succession d'Espagne voit les britanniques avec l'aide de leurs alliés Iroquois reprendre l'offensive en Amérique du Nord et occuper successivement Terre-Neuve, la baie d'Hudson et le nord de l'Acadie.

Durant le demi-siècle suivant, la paix retrouvée permet à la colonie française de développer une activité essentiellement fondée sur la pêche, la chasse et l'agriculture ainsi que le début de l'exploitation des mines. Mais l'émigration se ralentit alors que dans la région le nombre de colons britanniques ne cesse de croître, creusant un important déséquilibre numérique en faveur des anglophones.

La guerre de sept ans vient mettre un terme à la présence française au Canada, et au traité de Paris de 1763 le Québec est cédé à la couronne britannique.

En 1791, un acte constitutionnel de Londres sépare le bassin du Saint-Laurent en deux zones distinctes, le Bas-Canada occupé par les francophones et le Haut-Canada à majorité anglophone, et met en place un système parlementaire démocratique, le pouvoir étant confié à un gouverneur représentant la couronne britannique. Des tensions se développent rapidement au sein du système canadien qui proviennent des difficultés de concilier les aspirations aussi diverses que celles des catholiques et des protestants, celles des provinces riches et des territoires pauvres, celles des démocrates et des conservateurs, ou celles des francophones en majorité agriculteurs et d'une élite exclusivement anglophone qui détient le pouvoir financier et administratif. Deux rébellions sévèrement réprimées éclatent ainsi en 1837. Mais une nouvelle constitution plus libérale est adoptée trois ans plus tard, donnant au pays une organisation de type confédérative où l'exécutif est déclaré responsable devant le parlement élu par la population.

Ce n'est pourtant qu'en 1867 qu'est accepté par Londres l'Acte de l'Amérique du Nord qui décide de l'union des provinces et institue la constitution d'un Etat canadien doté d'une autonomie interne et reposant sur l'équilibre des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ces années sont aussi marquées par un fort développement économique et l'extension du pays vers l'Ouest avec la création de nouvelles provinces. Le Canada compte ainsi huit millions d'habitants lorsqu'éclate le premier conflit mondial. Sa participation aux combats en Europe lui vaut d'être présent à Versailles et lui donne pour la première fois une stature internationale. En 1937 le Canada devient un Etat à part entière, indépendant du gouvernement de Londres, mais membre de plein gré du Commonwealth sous l'union symbolique du souverain britannique.

2. Le Québec où une histoire particulière

2.1. Quelques données sur le Québec.

Le Québec est l'une des dix provinces du Canada. En partie séparée du reste du pays par la baie d'Hudson et le Bouclier canadien, il est la plus vaste des provinces avec 1 540 681 km², soit un territoire trois fois plus grand que la France représentant 15.5% de la superficie totale du Canada.

En 1986 82.8% de la population du Québec est francophone soit un total de cinq millions de personnes. Certes il existe d'autres communautés francophones au Canada, comme au Nouveau-Brunswick (un tiers de la population) ou en Ontario (5.3% de sa population). Mais le cas du Québec est particulier car il est en quelque sorte l'héritier naturel de la Nouvelle-France et les Québécois se considèrent avec les canadiens d'origine Britannique comme « l'un des deux peuples fondateurs » du pays.

2.2. L'émergence de l'identité québécoise

2.2.1 Les premières années.

Après le traité de 1763 les habitants de la Nouvelle-France abandonnés par leurs élites, sans moyens ni capitaux, n'ont d'autre choix que le repli sur eux-mêmes. Cette attitude se traduit par un fort attachement à la langue et à la religion, ce qui

explique l'importance des pouvoirs traditionnels de cette dernière au Québec. Mais cet isolement aura également pour conséquence une forte natalité et des structures archaïques en matière d'éducation et de gouvernement.

Après de fermes négociations, le régime dit de « l'acte du Québec » reconnaît à l'ancienne colonie française une autonomie relative qui se traduit notamment par le rétablissement des lois civiles françaises. Londres accepte ainsi d'emblée la spécificité québécoise dans la politique de la future administration de l'état fédéral canadien. Ces concessions s'opèrent alors en contrepartie d'un loyalisme sans faille à l'égard et au profit d'un pouvoir anglais confronté à l'émancipation des colonies du Sud. Cette relative tolérance explique en effet l'échec de la seconde guerre d'indépendance américaine de 1812 puisque les québécois refuseront de se joindre aux Etats-Unis contre la Grande-Bretagne.

2.2.2. La révolution tranquille

Dans les années 1960, de nombreux québécois francophones ont le sentiment d'appartenir, dans leur propre province, à une minorité défavorisée. Les leviers économiques sont souvent dans les mains d'une minorité unilingue anglophone. Aujourd'hui, la situation a changé. 65% des emplois dépendent d'entreprises sous contrôle francophone, et à qualifications égales, les francophones unilingues ont des salaires plus élevés que les anglophones bilingues.

C'est le résultat de la « révolution tranquille du Québec » qui débute en 1960 avec l'élection d'un gouvernement progressiste. L'énorme retard vis à vis de la communauté anglophone est peu à peu comblé, et les francophones parviennent au aux commandes de la vie économique de la province.

En 1961 l'économie du Québec n'est déjà plus dominée par l'agriculture. C'est vers le début du siècle que la main d'oeuvre agricole tombe en deçà de 50% de la population active. En 1961, le secteur privé emploie seulement 11.6% de cette population; pour sa part le secteur secondaire atteint son plafond en 1951 avec 36.4%. Son importance ne cesse de diminuer par la suite tandis que le secteur tertiaire voit sa population croître régulièrement.

A partir de la campagne électorale de 1962 l'économie devient pour la première fois un enjeu essentiel du nationalisme québécois. Comment en effet mettre un oeuvre une politique linguistique et un système politique sans maîtriser le pouvoir économique ? C'est à partir de ces années que le gouvernement québécois s'emploie à mettre sur pied les instruments d'un véritable réseau économique francophone nécessitant une classe d'administrateurs, de cadres et d'entrepreneurs francophones. C'est l'apparition d'Hydro-Québec, de la Société générale de financement et surtout de la caisse de dépôt et placement créée en 1966 qui constituera le principal moyen de financement de l' *entrepreneurship* québécois.

Grâce au succès de ces sociétés et d'autres organismes issus de l'état québécois, l'entreprise francophone connaît un essor important au cours des années soixante-dix et quatre-vingt.

Mais cette « révolution tranquille » provoquera des bouleversements profonds au sein de la société québécoise. En effet la répartition traditionnelle entre l'église, le pouvoir fédéral, le pouvoir économique et le pouvoir politique québécois se transforme radicalement au profit de ce dernier.

Pour obtenir une société francophone hautement développée, l'état est promu au rang de « levier », outil privilégié des transformations à effectuer. Ce nouvel étatisme québécois se traduit donc par l'accroissement des compétences du gouvernement du Québec non seulement sur des domaines non encore exploités,

mais aussi sur ceux du ressort du gouvernement d'Ottawa, rendant ainsi nécessaire la modification des règles du jeu du fédéralisme canadien.

3. L'échec des réformes constitutionnelles

3.1. Les structures fédérales

« Le fédéralisme constitue un système politique qui prévoit au moins deux niveaux de gouvernement, dotés chacun de leurs propres attributions, pourvu que chaque niveau dispose dans sa propre sphère d'une autonomie suffisante, juridiquement garantie » Cette définition de William Riker convient parfaitement à la situation canadienne qui représente une structure fédéraliste très décentralisée.

Le Canada compte dix provinces et deux territoires dans le grand Nord. Les gouvernements des Etats membres ne sont pas stricto sensu des gouvernements subordonnés. La constitution leur reconnaît des juridictions exclusives - l'éducation par exemple - et des juridictions partagées avec le gouvernement central en matière de santé, de justice, de main d'oeuvre, ou d'exploitation des matières premières. Ce dernier possède en revanche des domaines réservés comme la défense nationale, la politique extérieure et la monnaie.

La représentation parlementaire est double car les citoyens de chacune des provinces élisent des députés dans à peu près les mêmes circonscriptions, au niveau fédéral comme au niveau provincial. Ce double niveau de gouvernement impose donc deux stratégies. L'une au niveau fédéral vise à prendre des décisions réalistes tenant compte des revendications régionales et des contraintes imposées par le contexte international. L'autre au niveau des Provinces cherche à assurer la défense des intérêts locaux, au détriment parfois de ceux des Provinces voisines. Les Canadiens ont donc l'habitude des discussions sans fin sur les particularismes régionaux, surtout lorsque comme dans le cas du Québec ceux-ci aspirent à des garanties constitutionnelles au niveau fédéral.

3.2. A la recherche d'une constitution fédérale

3.2.1. Une évolution constitutionnelle tourmentée

Globalement la constitution de 1867 divisait les pouvoirs en trois catégories: les compétences fédérales (défense, monnaie, commerce international), les compétences provinciales et les compétences partagées comme l'agriculture et l'immigration. Contrairement aux Etats-Unis, la constitution canadienne attribue les pouvoirs résiduels, tels que ceux que l'on ne pouvait prévoir à l'époque (transports aériens, communications, environnement, recherche et développement) au gouvernement central. Or tous ces domaines sont devenus très importants et sont l'objet de convoitises et conflits entre Ottawa et les provinces notamment le Québec.

3.2.1.1. Jusqu'au référendum de 1982

Le Canada a connu une évolution constitutionnelle fort singulière en ce sens que tous les régimes politiques antérieurs ont été établis sans approbation populaire. Ce fut le cas d'abord en 1608 du régime monarchique en Nouvelle-France, puis de celui de la royauté britannique en 1763. L'acte constitutionnel de 1791 donne à chaque province, haut et bas Canada, sa propre assemblée législative élue, apte à légiférer, établissant une sorte de souveraineté-association sous tutelle britannique. Mais il faudra attendre 1848 pour voir l'« exécutif » devenir responsable devant le législatif. Survenant après la révolte des Patriotes de 1837, l'acte d'union de 1840 permet, outre la réunion des deux provinces en un Canada uni, l'émergence d'une

assemblée unique comptant un nombre égal de députés pour le Canada Est, francophone et plus peuplé, et celui de l'Ouest anglophone.

L'insatisfaction générale des canadiens français devant ce régime certes unifié mais déséquilibré, de même que l'installation d'un gouvernement responsable et l'octroi de l'autonomie interne en 1848 provoquent des critiques de plus en plus nombreuses à l'encontre du régime dirigé depuis Londres. Tous ces facteurs sont à l'origine en 1867 de la création d'une grande fédération établie par une loi votée par le parlement du Royaume-Uni. Le « British North America Act » (AANB) institue le régime politique du Canada et la division des pouvoirs entre Ottawa et les provinces.

Ce système existe toujours même si avec le temps les pouvoirs entre le gouverneur et le premier ministre se sont graduellement inversés. En revanche cette loi ne sera jamais soumise à l'approbation du peuple canadien même si les élections suivantes l'entérinent de fait.

Mais l'AANB voté par le parlement britannique devient aux yeux d'un nombre croissant de canadiens une « loi étrangère », ne prévoyant ni charte des droits, ni processus d'amendement. Ces défauts sont à l'origine de réunions incessantes entre les divers acteurs de la vie politique canadienne entre 1927 et 1981. Ce débat culmine en 1982 avec la tenue du premier référendum sur la « souveraineté-association » qui pose le problème de l'identité québécoise en termes culturels et politiques au sein de la constitution canadienne .

3.2.1.2. L'évolution post 1982

L'échec des tentatives menées dans les années 1980 et 1990 pour résoudre le problème posé aux institutions canadiennes par le Québec est certainement à l'origine de la montée du régionalisme. Ces années furent en effet marquées par une surenchère entre les deux communautés francophones et anglophones .

En 1982, après l'échec de ce premier référendum, le premier ministre fédéral de l'époque, Pierre Elliott Trudeau, décide de réformer la constitution, réforme à laquelle s'opposera l'ensemble du gouvernement québécois de René Lévesque.

En 1982 le « groupe des huit » (Ottawa et sept provinces), sans le gouvernement souverainiste de René Lévesque, s'accordent sur les modalités permettant le « rapatriement » de la constitution du Canada. Ce « rapatriement » ne rend plus nécessaire le recours au Parlement de Londres pour l'amendement des dispositions de l'AANB. Mais le Québec refusera ultérieurement les arrangements trouvés par les autres provinces pour définir cette nouvelle constitution, provoquant ainsi un blocage constitutionnel.

Brian Mulroney élu Premier ministre en 1984 avec un soutien important des électeurs québécois, propose une remise à plat de la constitution canadienne afin de permettre au Québec de revenir la « tête haute » au sein de la fédération. Cette tentative aboutit sur les accords du Lac Meech qui satisfont les principales revendications « minimales acceptables » du Québec, à savoir la reconnaissance d'un statut de société distincte au sein de la fédération canadienne, des pouvoirs accrus en matière d'immigration, une limitation du pouvoir fédéral de subvention aux provinces, et un droit de veto sur certaines réformes des institutions. Mais l'assemblée du Manitoba rejettera le texte de cet accord en 1990 provoquant une nouvelle flambée du mouvement séparatiste.

En 1992, face au risque de crise politique grave, notamment la menace d'un nouveau référendum au Québec, les provinces et le gouvernement fédéral s'accordent sur un texte conclu à Charlottetown en Août 1992, accord qui reprend l'ensemble des revendications minimales québécoises dans un projet de réforme

globale de la constitution canadienne. Ces accords seront encore refusés mais cette fois-ci par l'ensemble de la population canadienne consultée par référendum en 1992.

L'échec final de ces propositions sur la constitution se traduiront par la montée en puissance des partis régionalistes aux élections fédérales de 1993.

3.2.2. La problématique de l'union canadienne.

A la question sur l'existence de valeurs communes capables de rassembler les canadiens, Jean Chrétien cite « la qualité de vie, les institutions, la mentalité, même exprimées par des langues différentes ».

Le fédéralisme canadien est un système de négociations permanentes, un exercice d'équilibre de tous les instants entre forces centrifuges et forces centripètes qui agitent plus ou moins violemment l'ensemble des provinces.

La première difficulté provient de la différence entre les visions historiques du Canada entre chaque communauté. Pour une majorité de francophones, le Canada est fondé sur un accord implicite entre canadiens français et anglais. Pour les anglophones et les autres groupes ethniques, dont les émigrants récents, le Canada repose avant tout sur le principe d'égalité entre les provinces qui forment le pays.

Mais la crise constitutionnelle n'est pas uniquement fondée sur l'antagonisme ancestral entre les populations anglophones, francophones et autochtones. Elle a aussi sa source dans des développements plus récents que sont les transformations socio-politiques et économiques de la société canadienne et dans l'évolution de la nature des compétences reconnues par la constitution de 1867.

Lors des événements marquants du XXème siècle que sont la grande crise économique des années trente, la seconde guerre mondiale et le formidable développement économique après guerre, le gouvernement fédéral étend ses compétences en utilisant au maximum son pouvoir de financement dans de nombreux domaines, dont ceux traditionnellement du ressort des provinces. On assiste ainsi à une multiplication de programmes fédéraux et de programmes conjoints avec les provinces qui créeront de très nombreux chevauchements de juridictions. En effet les compétences reconnues alors aux Provinces comme l'éducation, la santé, les affaires sociales et les ressources naturelles, domaines peu importants en 1867, sont devenues aujourd'hui déterminantes et gourmandes en argent public.

D'autre part la présence du voisin américain est apprécié différemment. Si les québécois sont préoccupés par la baisse de leur taux de natalité et par leur déclin démographique par rapport au reste du Canada, ils ne partagent pas l'inquiétude des provinces anglophones, notamment l'Ontario, quant au libre-échange avec le Mexique et les Etats-Unis.

4. Les nouvelles données canadiennes

Le vote groupé des québécois sur un seul parti a toujours faussé le jeu politique fédéral. En 1988 l'enjeu principal était l'entrée de l'ALENA. Le vote québécois traditionnellement libéral s'est majoritairement exprimé en faveur des conservateurs en raison de leur ouverture traditionnelle vers leur voisin du sud. Lors du scrutin 1993 face à la dégradation de la situation économique, c'est l'enjeu constitutionnel qui pesera le plus lourd et propulsera le Bloc Québécois au rang de premier parti de l'opposition au parlement d'Ottawa.

4.1. La mutation de la société canadienne et l'impact des mouvements économiques et sociaux

4.1.1. L'ALENA

Les Etats-Unis et le Canada, dont l'essentiel des activités économiques est situé à faible distance de la frontière entre les deux pays, ont depuis longtemps réalisé une sorte de symbiose de leur économie, qui fait de chacun d'eux le premier partenaire commercial de l'autre. Cette évolution a été facilitée par leur appartenance commune au GATT dès 1947, et par une série d'accords commerciaux dont celui de 1962 prévoyant la libre circulation des automobiles ou d'éléments d'automobiles. Mais la mise en place du mécanisme de libre échange avec les Etats-Unis depuis 1989 a été accusée d'avoir contribué aux difficultés économiques canadiennes dans les années 1992/1993, notamment par la délocalisation de nombreuses entreprises bénéficiant de coûts salariaux souvent plus faibles aux Etats-Unis.

Les économies canadiennes et québécoises sont désormais étroitement liées avec le coeur industriel des Etats-Unis. Quelle peut-être l'identité « nationale » des sociétés canadiennes dans le cadre de l'ALENA alors que la vague des fusions des années 1980 a déjà créé une dépendance réelle entre les sociétés canadiennes et américaines ? Plusieurs compagnies ont d'ailleurs déjà déménagé leurs sièges sociaux aux Etats-Unis et les capitaux américains ont pénétré l'ensemble des secteurs de l'économie canadienne.

L'ALENA en favorisant l'intégration continentale a donc précipité la désintégration des marchés provinciaux et la disparition des PME qui se trouvent au mieux transformées en succursale des grosses firmes où les gros distributeurs nord américains règnent en maîtres.

L'opinion et le gouvernement québécois ont quant à eux toujours été particulièrement favorables au traité de l'ALENA. Les entrepreneurs sont persuadés de pouvoir faire des affaires avec les américains, et les hommes politiques pensent pouvoir négocier plus facilement avec eux qu'avec les « Anglais ». C'est d'ailleurs grâce à l'appui des souverainistes du Québec que le traité de l'ALENA a pu être imposé au reste du Canada en 1988. Beaucoup de Canadiens jusqu'alors favorables à la cause québécoise en gardent aujourd'hui rancœur aux habitants de la Belle Province.

4.1.2. Les réformes économiques

Face à une grave crise économique à la fin des années 1980 et aux effets du traité de libre échange avec les USA, le système politique canadien autant fédéral que provincial s'est trouvé confronté avec des dispositions allant dans le sens d'une politique rigoureuse d'austérité. Ces mesures d'austérité prises par le gouvernement libéral (succédant à une décennie de gouvernement conservateur) ressemblent beaucoup aux thérapies de choc imposées par le FMI aux pays endettés du tiers monde. Elles entraîneront une vague de fermeture d'usines et de licenciements dans tout le pays.

L'endettement public de l'ensemble du Canada (gouvernement, provinces et municipalités) atteint en 1995 le chiffre 850 milliards de dollars dont la grande majorité se trouve dans les mains des marchés financiers. Sous la pression de Wall Street, les grandes banques canadiennes et américaines décident une succession de relèvements des taux d'intérêt dont la principale conséquence sera une progression spectaculaire des déficits budgétaires et du coût des charges d'intérêt liées au remboursement de la dette publique. Les créanciers exigeront aussitôt la réduction du montant des crédits versés aux provinces et la remise en question des principes de l'état providence à la canadienne.

Les réformes macro-économiques ont également profondément transformé le rapport traditionnel entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ottawa s'est en effet défaussé sur ces dernières en réduisant les transferts des fonds destinés aux financements des programmes sociaux. Ce procédé a eu pour principale conséquence d'accentuer les différences régionales, le gouvernement se contentant de définir des normes nationales, les provinces ayant la charge de la restructuration des domaines de l'éducation, de la santé et de la sécurité sociale.

Sans atteindre la déréglementation américaine, cet état de fait révèle une remise en question profonde du système traditionnel de sécurité fédéral, laissant aux provinces le soin de trouver des expédients, le plus souvent à la charge des usagers, pour réduire les dépenses dans ces domaines. Soumises également à la pression de leurs créanciers, les provinces recherchent elles aussi une plus grande autonomie vis à vis du pouvoir fédéral.

Dans l'Alberta, les restructurations sociales ont été radicales dès 1993, et en 1995 le gouvernement de l'Ontario se rallie lui aussi à un programme néolibéral de réforme sociale. Les mesures prises, qui ont entraîné une importante vague de protestation, incluent la fermeture de 20% des hôpitaux, de plusieurs départements universitaires et une réforme des textes sur le droit du travail. Malgré les clauses de protection du traité de l'ALENA garantissant les principes de l'état providence canadien, il est prévisible que l'évolution ira dans le sens d'un rapprochement avec le système de protection sociale américain.

4.1.3. La mutation de la société canadienne

Au débat traditionnel entre les deux peuples fondateurs se superpose désormais les voix des autochtones, Amérindiens et Inuits, et celles des immigrants plus récents qui revendiquent leur insertion politico-économique dans la société canadienne.

De plus les émigrants en provenance d'Europe centrale et d'Asie (la moitié des émigrants actuels) se sentent totalement étrangers au problème québécois. Possédant eux aussi une identité culturelle forte, ils recherchent avant tout des meilleures conditions de vie et sont souvent hostiles à un sentiment nationaliste qu'ils estiment exagéré et dangereux pour la prospérité du Canada dans son ensemble. Ainsi près du tiers des canadiens « ni français, ni anglais » veulent une résolution définitive sans concessions du problème québécois.

4.2. Le nouveau paysage politique

On a cru un temps que le bilinguisme allait devenir une composante essentielle de l'identité canadienne susceptible de différencier le Canada des Etats-Unis. Malgré les efforts déployés en ce sens, l'entreprise a atteint ses limites. Elle est aujourd'hui remise en question dans le reste du Canada et ce au moment même où une partie de l'élite canadienne est devenue bilingue.

4.2.1. La montée du régionalisme

La carte politique du pays a changé à la suite des élections fédérales de 1993. La traditionnelle opposition entre le Québec et le reste du Canada s'est transformée en l'affrontement des discours régionalistes au sein même du parlement canadien avec l'émergence du Bloc Québécois et le Reform Party des provinces de l'Ouest.

Traditionnellement les québécois manifestaient leurs convictions souverainistes lors des élections provinciales et soutenaient les candidats conservateurs ou libéraux dans les scrutins fédéraux. L'arrivée du Bloc québécois constitue donc un événement dans le sens où les revendications « souverainistes » pénètrent pour la première fois dans l'enceinte du parlement fédéral.

L'autre fait nouveau provient de l'évolution récente de la communauté anglophone. Passé une période d'incertitude devant la revendication québécoise et après l'acceptation du bilinguisme fédéral et du centralisme fédéral de M. Trudeau entre 1968 et 1984, nombreux sont ceux qui se sont lassés des revendications québécoises.

Au pouvoir dans les deux régions les plus riches de Canada, l'Alberta et l'Ontario, ces forces sont représentées au niveau fédéral par le Reform party de Preston Manning, parti réformiste populiste de droite, majoritaire dans l'Ouest du pays mais qui rassemble aussi une partie de l'opinion anglophone du reste du pays.

Quant au parti libéral au pouvoir, théoriquement garant d'une sociale démocratie à l'anglo-saxonne, il effectue actuellement un virage néolibéral poussé par ces forces conservatrices. Car les sentiments régionalistes du Reform Party sont exacerbés par un sentiment de frustration et d'éloignement à l'égard d'un pouvoir central qui méconnaîtrait la réalité de leur poids économique. Ce mouvement est ainsi l'avocat des provinces riches, principales contributrices au budget fédéral, dont bénéficient essentiellement les provinces pauvres que sont les provinces de l'Est.

Le Reform Party accepte l'idée d'un Canada uni, avec ou sans le Québec, mais seulement sous la domination des règles du néolibéralisme.... Dans cette perspective néolibérale, on pourrait donc assister à l'émergence d'un Canada fortement décentralisé qui permettrait de conserver le Québec sans lui accorder les privilèges distincts qu'il continue à réclamer.

4.2.2. la question québécoise.

Alors que depuis une quarantaine d'années les pays européens évoluent dans le sens d'une logique plus ou moins unioniste, les fondements du fédéralisme canadien ont été sérieusement ébranlés par le référendum au Québec de 1995.

Toute l'ambiguïté du problème de l'indépendance du Québec réside dans le décalage entre la formulation de la question posée lors du référendum de 1995 « Pensez vous que le Québec doit devenir un Etat souverain? », et le thème de la campagne menée par les « souverainistes » qui s'est essentiellement articulée sur le reste de la question visant à définir « un nouveau partenariat économique et politique » avec le reste du Canada. La raison en est claire: les sondages révèlent en effet que si les québécois pensaient voter pour ou contre l'indépendance, le non l'emporterait largement. Le programme des souverainistes prévoit ainsi une monnaie commune (le dollar canadien) et une union douanière avec le reste du Canada. Il réclame également le libre mouvement des capitaux, de la main d'oeuvre et des biens entre les deux nouveaux Etats, et le droit pour les québécois de conserver leur citoyenneté et leur passeport canadiens...

Au sein même de la population québécoise, la partie de la souveraineté s'est toujours jouée entre trois groupes. Les fédéralistes, les confédéralistes et les souverainistes. Le deuxième groupe, le plus difficile à cerner, représente aussi presque toujours le courant majoritaire, celui des déçus du fédéralisme de Trudeau mais partisans d'une souveraineté limitée dans un fédéralisme renouvelé, expliquant ainsi la tradition québécoise de dire non à l'indépendance sans vraiment dire oui au Canada.

Mais si l'essentiel de la campagne sur le référendum s'est focalisée sur la question traditionnelle des institutions, le sujet économique a été soigneusement évité, notamment les problèmes de la relation entre le Québec Etat indépendant et ses créanciers. L'indépendance du Québec est pourtant aujourd'hui matériellement possible grâce à l'importance des ressources naturelles, notamment hydroélectriques, son PIB élevé, et à l'existence d'une fonction publique compétente et d'organismes d'état efficaces. De plus, la prise en main de leur économie par les

québécois eux-mêmes tend à atténuer les peurs des conséquences d'une souveraineté telles qu'elles furent ressenties au moment du référendum de 1980.

Mais l'échec du référendum replace le problème de la politique d'austérité au centre du débat politique avec en toile de fond la question de la tradition de l'étatisme québécois, car la province de Québec ne fait pas figure d'exception en matière de réduction des dépenses de l'Etat. Le gouvernement du parti québécois (PQ) a déjà décidé la fermeture d'un certain nombre d'hôpitaux et la réduction du montant de certaines aides destinées à l'enseignement ou à la culture. Paradoxalement ce sont donc les domaines privilégiés de l'identité québécoise, traditionnellement défendus par le PQ, qui sont les premiers visés par ces mesures d'austérité.

Mais les indépendantistes doivent aussi faire face à un problème d'identité au sein même de la population québécoise. Dans un contexte de lent déclin démographique des québécois de souche, le poids des nouveaux émigrants, qui acceptent de moins en moins l'obligation du français, ne cesse de croître (20% des habitants de Montréal sont d'origine Haïtiens et latino-américains). L'évolution de la composition de la population du Québec risque donc de modifier à terme bien des perspectives...

4.3 Vers un nouveau partenariat ?

Le retrait de Québec de la fédération entraînerait l'éclatement du Canada en trois zones géographiquement distinctes: le Québec, les provinces Maritimes à l'Est, et le reste du Canada regroupant les provinces du Nord et de l'Ouest. Cette remise en question de la légitimité territoriale rouvrirait le débat sur les revendications des minorités autochtones, indiens et inuits, eux-mêmes pour la plupart québécois...

Quant au Reform Party, s'il accepte un Canada avec le Québec, il refuse à ce dernier ses revendications permanentes qu'il considère déstabilisatrices pour l'avenir de la fédération. Il s'oppose ainsi au bilinguisme officiel qui coûte très cher aux provinces qui, comme celles de l'Ouest, ne comptent que des noyaux très minoritaires de francophones.

Le principal défi que doit donc relever le gouvernement libéral de Jean Chrétien est de trouver une solution intermédiaire, à la fois réformatrice mais garante de l'unité de la fédération. Cette réforme viserait pour l'essentiel à redéfinir le partage des pouvoirs entre l'état fédéral et les provinces sans revenir sur le problème de la réforme institutionnelle.

La question ne semble pourtant plus être de savoir quel Canada peuvent construire les anglophones et les francophones mais plutôt comment pourra s'intégrer le Québec et son modèle de société dans un Canada qui s'est redéfini sans lui. Les nouvelles institutions canadiennes sont désormais plus orientées sur une vision néolibérale centrée sur l'individu, et non plus seulement sur les communautés fondatrices selon la conception traditionnelle dualiste québécoise. Cette vision néolibérale pure et dure rend en quelque sorte illégitime la protection ou la promotion des droits collectifs, et contribue à accentuer la divergence entre les orientations prises par la société québécoise et la société canadienne.

5. Conclusion

La crise économique a favorisé l'apparition de tendances sécessionnistes dans le paysage politique canadien, et plus seulement au Québec.

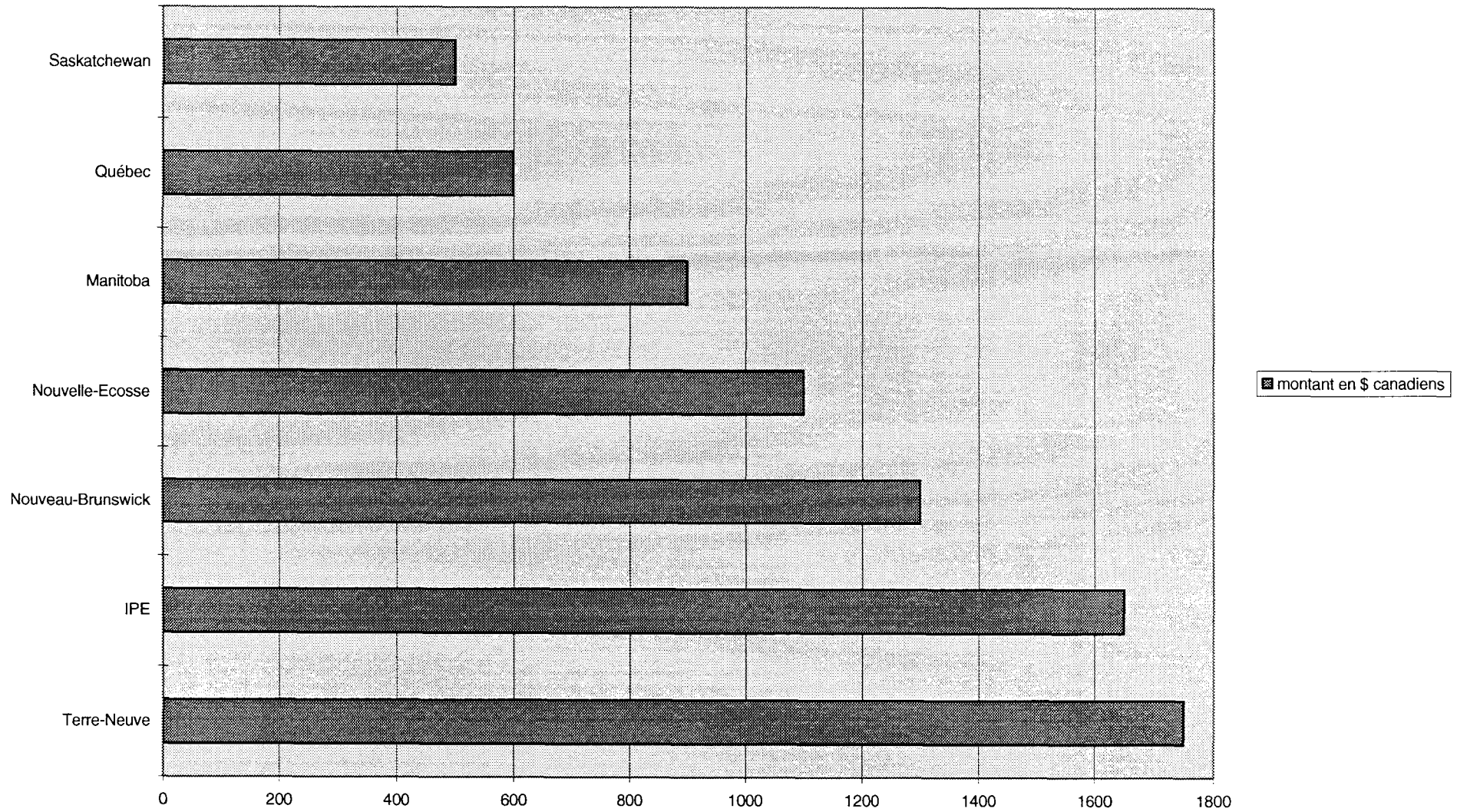
Le poids de la dette publique sur l'économie canadienne a en effet précipité l'affaiblissement des structures fédérales et provinciales, favorisant ainsi l'intégration des régions canadiennes dans un cadre économique commun qui n'est plus celui de la fédération mais de l'ensemble continental créé par le traité de l'ALENA. Cependant, et même avec un affaiblissement de leur contrôle sur les

ressources financières, les provinces canadiennes tendent vers une affirmation politique toujours plus souveraine vis à vis du pouvoir fédéral. Avec la suppression d'ici la fin du siècle des transferts de fonds entre les structures fédérales et provinciales, le Canada risque donc à terme de se dissoudre au sein d'un Etat continental dont le pouvoir économique réel serait localisé à Washington.

Bibliographie

1. Monde Diplomatique Décembre 1995 - « L'éclatement annoncé de la confédération canadienne » Michel CHOSUDOVSKY
2. ESPRIT Octobre 1995 - Gabriel GAGNON - « Québec: le rendez-vous de 1995 »
3. Politique internationale NR 63. Angeline FOURNIER « la force tranquille du Canada »
4. Monde Diplomatique. Septembre 1994. Jacques PORTES.« Québec l'an prochain la souveraineté? »
5. Courrier International N260 Octobre 1995. « Québec un Etat en Suspens. »
6. Monde Diplomatique. Octobre 1993. Jean-Michel LACROIX.« Le bipartisme en question au Canada »
7. Geopolitique Automne 1992 NR 39. Pierre M. GALLOIS « Le Canada cinq siècles d'histoire ».
8. Geopolitique Automne 1992 NR 39 - François CLOUTIER « Le Canada et la situation québécoise » .
9. Geopolitique Automne 1992 NR 39 - Louis SABOURIN « Origine et dimension des débats constitutionnels »
10. Geopolitique Automne 1992 NR 39 - Gérard A. MONTRIFOY « Mutations et perspectives géopolitiques ».

Les principaux bénéficiaires de la péréquation (1991-1992)



PIB par provinces (% 1994)

